



Ville de  
**MONT-TREMBLANT**

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT**

**PRENEZ AVIS** qu'à sa séance ordinaire du 8 août 2022, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement (2022)-117-2** modifiant le règlement (2009)-117 constituant un fonds de roulement.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement en communiquant avec le Service du greffe au 819 425-8614 ou au [greffe@villedemont-tremblant.qc.ca](mailto:greffe@villedemont-tremblant.qc.ca).

L'objet de ce règlement vise à augmenter le fonds de roulement d'un montant de 500 000 \$ pris à même l'excédent de fonctionnement, pour qu'ainsi, le montant du fonds soit établi à 2 000 000 \$.

L'entrée en vigueur de ce règlement est en date de la présente publication.

Donné à Mont-Tremblant, ce 17 août 2022.

Maude Picotin, greffière adjointe par intérim